

Département de la Moselle

Arrondissement de BOULAY

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 8 novembre 2024

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames, Thierry UJMA, Jean-Claude BRETNACHER, Franck ROGOVITZ, Roselyne DA SOLLER, Denis BUTTERBACH, , Ginette MAGRAS, Christine THIEL, Franck ROGOVITZ, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 8

Dont représentés : 0

membres absents : 2

POINT n°1 : Autorisation d'ester en justice – procédures de mise en sécurité

Le président explique que plusieurs procédures en cours nécessitent de la part de la communauté des communes une intervention auprès du juge afin de procéder aux travaux d'office nécessaires pour mettre en fin au péril occasionné par ces immeubles. Ces interventions auprès du juge vise à demander l'autorisation de démolir totalement ou partiellement ces immeubles en raison de la défaillance des propriétaires. Trois procédures sont concernées :

- A Bionville sur Nied au 36 rue Principale (propriétaire M. SERVET)
- A Ricrange (Ottonville) au 22 rue Sainte Marie (propriétaire M. BECKER)
- A Ottonville au 2 rue de Lorraine (propriétaire M. LOSSON)

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le Président d'ester en justice dans le cadre de ces trois procédures de mise en sécurité,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°2 : Avenant au contrat d'assurances – Allianz

La compagnie d'assurance ALLIANZ avait omis de mettre à jour la liste des bâtiments à assurer de la communauté de communes. Lors des événements du 17 mai dernier, l'assureur et
2024B14-0811

la communauté de communes se sont rendus compte que la liste n'avait été mis à jour malgré la demande de la communauté de communes. Aussi, ALLIANZ a admis cette erreur ce qui ouvrira la possibilité à la CCHPB le droit à indemnisation des bâtiments et biens de la communauté de communes touchés par les inondations du 17 mai. Cette liste sera donc mise à jour et un avenant sera donc signé avec ALLIANZ qui portera la cotisation annuelle de 36.392,21 € HT (39.539,54 € TTC) à 56.408 € HT (61.277,42 € TTC).

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *De signer l'avenant au contrat « assurance dommage aux biens » avec la société ALLIANZ pour un montant de 56.408 € HT soit 21.277,42 € TTC,,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°3 : Contrats d'étude et d'optimisation fiscale

La société LEYTON – société CTR OFEE propose à la signature de la CCHPB deux conventions concernant l'optimisation fiscale de la fiscalité que la communauté de communes perçoit. La rémunération du prestataire est basée sur un partage à hauteur de 35% de la part de fiscalité récupérée.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *De signer les conventions V20220603-20241004 et V20220603-20240904 ,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°4 : créations de poste – avancement de grade et recrutement

Monsieur le Président indique que M. Joris MATYJA en accord avec la communauté de communes démissionnera au 1^{er} décembre 2024 de son poste de chef de projet Petite Ville de Demain (contrat de projet) et intégrera la communauté de communes en tant que directeur général adjoint avec le grade d'attaché par la voie contractuelle.

Mme Karine MADOUX arrivée pendant l'été en tant que comptable peut prétendre à un avancement de grade à l'ancienneté. Le Président a accepté et il y a donc de créer le grade d'adjoint principale de 2^{ème} classe à hauteur de 35h semaine.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de créer à compter du 1^{er} décembre 2024 un poste d'attaché administratif à hauteur de 35h et un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : demande de subvention – ULMJC – Festival culture au Jardin 2024

Monsieur le Président indique que cette subvention s'inscrit dans le partenariat global que l'ULMJC entretient avec la CCHPB lors des Estivales du Pays de la Nied dont font partie le Salon du livre Boulay Bouqu'in et le festival Culture au Jardin qui se décline sur 5 communes de la CCHPB (différentes d'une année à l'autre). Cette année 2024, cet événement a été un franc succès et l'ULMJC sollicite une subvention de 2500 €.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accorder une subvention de 2500 € dans le cadre du Festival Culture au Jardin,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Convention Moselle Fibres 2024 – retour financier

Monsieur le Président indique que la convention à passer avec Moselle Fibre établit notamment le retour financier au vu du nombre de prises constaté sur les deux parties de l'intercommunalité. En 2024, une somme de 117.700 € sera versée pour les 9416 prises de la CCPB (12,50 € par prise) et 16.341 € pour les 2514 prises de l'ex-Houve. (6,5 € par prise).

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention avec Moselle Fibre et toutes les pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°7 : subvention aide au développement économique

Monsieur le Président présente le dossier d'un nouveau commerce qui veut s'installer rue Foch à Boulay. Il s'agit d'une photographe, Mme Aline VIEIRA. Son dossier porte sur un investissement de 1709,92 € HT. Il est proposé de lui verser une aide de 512,98 € au titre du dispositif communautaire et de 1170,99 € au titre du dispositif Bonus Ville de Boulay.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'attribuer à Mme Aline VIEIRA , entrepreneur individuel, la somme de 512,98 € au titre du dispositif communautaire d'aide au développement économique et de 1170,99 € au titre du bonus Ville de Boulay,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°8 : Demande de subvention au titre de la DETR – cantine intercommunale

Monsieur le Président présente le dossier d'un nouveau commerce qui veut s'installer rue Foch à Boulay. Il s'agit d'une photographe, Mme Aline VIEIRA. Son dossier porte sur un investissement de 1709,92 € HT. Il est proposé de lui verser une aide de 512,98 € au titre du dispositif communautaire et de 1170,99 € au titre du dispositif Bonus Ville de Boulay.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'attribuer à Mme Aline VIEIRA , entrepreneur individuel, la somme de 512,98 € au titre du dispositif communautaire d'aide au développement économique et de 1170,99 € au titre du bonus Ville de Boulay,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°9 : Avenant à la convention partenariale AGURAM pour l'élaboration du PLUi

Monsieur le Président rappelle les termes de la convention qui a été signée avec l'AGURAM pour l'élaboration du PLUi en 2018. La dernière échéance est celle de 2024 puisque le PLUi devrait être adopté le 12 décembre prochain. La dernière tranche s'établit à un montant de 28.000 € pour 2024.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention proposé pour un montant de 28000 € au titre de 2024 et toutes les pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°10 : Avenant au marché du gymnase de Falck – Lot 5

Monsieur le Président informe les membres du bureau que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour achever correctement la peinture du gymnase. L'avenant prévoit :

- Des travaux de peinture sur parois pour un montant de 11 352,20 € HT,
- Le grattage et la reprise en enduit pour un montant de 969 € HT,
- La peinture des murets du gymnase pour un montant de 1 275 € HT,
- La peinture des plafonds dans les vestiaires pour un montant de 2 170 € HT,
- La peinture des retombées en BA13 dans les vestiaires pour un montant de 977,40 € HT.

Ces travaux représentent un total de 16 743,60 € HT.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 3) *De signer l'avenant au lot 5 du marché du gymnase de Falck pour un montant de 16743,60€ HT*
- 4) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,